



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0555

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle - Soutien à l'animation et à la promotion du pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Convention 2009 - Subvention**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0555**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle - Soutien à l'animation et à la promotion du pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Convention 2009 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lyonbiopôle a été labellisé pôle de compétitivité mondial le 12 juillet 2005. La Communauté urbaine a été à l'initiative de Lyonbiopôle et soutient aujourd'hui son développement.

Centre d'excellence mondial en vaccin et diagnostic, Lyonbiopôle a pour but d'appréhender les maladies infectieuses humaines et animales de façon globale, du diagnostic et de la prévention jusqu'au traitement en intégrant les systèmes d'administrations originaux. Afin d'atteindre les objectifs fixés et d'assurer la gouvernance du pôle, l'association Lyonbiopôle a été créée en novembre 2005.

Bilan 2008

A l'issue de la phase d'évaluation nationale des pôles de compétitivité pilotée par l'Etat en 2008, Lyonbiopôle a été évalué par des auditeurs indépendants comme ayant atteint ses objectifs et est positionné comme le meilleur pôle santé français. Ainsi, les points clés suivants seront retenus :

- la création d'une dynamique positive d'acteurs et de projets au-delà du périmètre initial du pôle : 51 adhérents en 2008, articulation avec les autres acteurs publics régionaux, mise en place de partenariats stratégiques au niveau national et à l'international,

- la structuration autour de ses axes clés : la stratégie, la gouvernance stratégique et opérationnelle et le processus projet.

L'émergence et la gestion des projets de recherche et de développement (R&D) par voie d'appels à projets internes. Depuis 2005, le pôle a labellisé 164 projets de R&D, parmi lesquels 53 ont reçu un engagement de financement public de 150 M€. L'ensemble de ces projets a dégagé un investissement total de 374 M€ sur le territoire couvert par Lyonbiopôle. Sur la période 2005-2008, la Communauté urbaine a participé à hauteur de près de 6 M€ d'investissement.

D'autres axes ont été fortement structurés tels que le plan petites et moyennes entreprises (PME) destiné à impliquer les PME et qui propose des actions concrètes pour :

- . favoriser le développement de nouvelles activités industrielles,
- . susciter des partenariats R&D et animer le réseau des entreprises,

- optimiser la chaîne de financement et aider à avoir accès aux financements privés :

. faire bénéficier du plan de formation du pôle aux PME,

. favoriser le développement international des entreprises : recherche de partenaires internationaux via le Programme partenariat technologique international (PPTI) dans lequel sont engagées une quinzaine de PME de Lyonbiopôle, promotion et événements de maillage via des actions collectives avec les autres pôles de compétitivité santé, dont 2 ont été pilotées par Lyonbiopôle : le "French American Biotech Symposium" (FABS) sur les stratégies vaccinales et thérapeutiques en maladies infectieuses en avril 2008 aux Etats-Unis et le "Fast-Track R&D Partnering with France" en juin 2008 aux Etats-Unis.

Des bonnes pratiques à diffuser ont été notées : le LifeScience Corridor France et le processus projets et des appels quasi mensuels pour l'émergence des projets.

Enfin, 2008 a été l'année du démarrage des travaux du Centre d'infectiologie, officiellement lancé en octobre 2007. Cette structure de mutualisation et d'accueil d'activités de R&D, fortement soutenue dans son montage et son financement par la Communauté urbaine, doit ouvrir au deuxième trimestre. Ce Centre sera, au sein du Campus Charles Mérieux de Lyon/Gerland, le cœur opérationnel de Lyonbiopôle. Le Centre d'infectiologie permettra d'accueillir, au sein de laboratoires mutualisés, des équipes de recherche privées et publiques dont les projets labellisés par Lyonbiopôle ont une vocation économique. Il sera également un site privilégié pour la visibilité et l'animation du pôle.

Le détail de ce bilan et des actions conduites est présenté en préambule de la convention faisant l'objet de la présente délibération.

Plan d'actions 2009

Lyonbiopôle amorce en 2009 une nouvelle période clef pour son développement. A cette étape charnière, Lyonbiopôle va poursuivre ses actions pour répondre à trois enjeux :

- conforter son statut de pôle de compétitivité mondial en se positionnant au niveau des grands acteurs de l'infectiologie en Europe et dans le monde,
- renforcer la dynamique économique et d'innovation dans la filière bio/santé sur le territoire,
- influencer sur certaines politiques, certains projets qui vont impacter les entreprises du pôle à moyen et long terme.

Pour ce faire, Lyonbiopôle lance un nouveau plan de développement sur trois ans, 2009-2011, avec plusieurs axes de travail :

- stratégie et développement,
- Roadmap R&D et compétences,
- montage et suivi des projets,
- développement économique et international,
- communication.

Le détail de ce plan d'actions est présenté dans la convention faisant l'objet de la présente délibération.

Le budget prévisionnel de Lyonbiopôle pour l'année 2009, d'un montant de 1 499 500 €, est présenté ci-après.

Il est proposé que la Communauté urbaine soutienne l'association Lyonbiopôle avec une subvention de 150 000 € pour l'année 2009. Ce financement est, en priorité, destiné à soutenir :

- les actions d'animation et de promotion du pôle par l'association Lyonbiopôle à hauteur de 100 000 €,
- l'organisation de la deuxième édition du French American Biotech Symposium, les 30 et 31 mars 2009 à Lyon, à hauteur de 20 000 €,
- la réalisation d'actions spécifiques en lien avec le Centre d'infectiologie, à hauteur de 30 000 €.

	Financeurs	Prévisionnel 2009 en €
Produits		
cotisations d'adhésion	adhérents	125 000
cotisations financières	industriels fondateurs	360 000
subventions	Etat	382 500
	région Rhône-Alpes	280 000
	Communauté urbaine	150 000
	autres	202 000
total produits d'exploitation		1 499 500
Charges		
section 1 : administration et fonctionnement		524 379
section 2 : communication et animation		169 024
section 3 : émergence et montage de projets		366 014
section 4 : développement international		377 554
section 5 : exploitation du Centre d'infectiologie		62 529
total charges d'exploitation		1 499 500
résultat d'exploitation		0

Évaluation et suivi des activités et des résultats du pôle

Lyonbiopôle mettra en avant dans son rapport d'activité annuel les retombées locales de ses actions et les synergies dégagées avec la stratégie et les projets de développement économique soutenus par la Communauté urbaine. Son activité sera évaluée notamment par des critères quantitatifs et qualitatifs détaillés dans la convention faisant l'objet de la présente délibération ;

Vu le dossier,

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le soutien de la Communauté urbaine à l'association d'animation et de promotion du pôle de compétitivité Lyonbiopôle pour le programme d'actions 2009.

2° - Décide le versement d'une subvention de 150 000 € à l'association Lyonbiopôle selon les modalités suivantes : 80 % dans un délai global de 40 jours suivant réception de la notification de la présente convention, 20 % au vu du bilan des actions 2009, du compte rendu financier ainsi que des bilans, compte de résultat et annexes de l'exercice certifiés conformes par le commissaire aux comptes.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Lyonbiopôle.

4° - La dépense correspondante de 150 000 € sera imputée aux crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - selon la répartition suivante :

- 80 % en 2009, soit 120 000 € - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1294 pour un montant total de 68 000 € et opération 0861 pour un montant de 52 000 €,

- 20 % en 2010, soit 30 000 € - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1294.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.